

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 8 février 1996

concernant la nomination des membres du Forum général consultatif en matière d'environnement

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(96/160/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

DÉCIDE :

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la décision 93/701/CE de la Commission, du 7 décembre 1993, relative à la création d'un Forum général consultatif en matière d'environnement⁽¹⁾, et notamment son article 4,

considérant que le Forum général consultatif établi par la décision susmentionnée se compose, conformément à l'article 3 de ladite décision, de trente-deux membres ;

considérant que, en raison du retrait tardif de l'un des candidats, seuls trente et un membres ont été nommés le 7 décembre 1993 et qu'il reste, dès lors, un membre à nommer pour un mandat complet de trois ans ;

considérant que Messieurs Livanos et Schimmelbusch ont démissionné et qu'ils ont été remplacés pour la durée restant à courir jusqu'à la fin de leur mandat,

Article unique

Sont nommés membres du Forum général consultatif en matière d'environnement :

- Madame Kerstin Lövgren,
- Monsieur Pekka E. Kauppi,
- Monsieur Jacques Kummer.

Madame Lövgren est nommée pour la durée d'un mandat complet (soit trois ans à partir de la date d'adoption de la présente décision).

Monsieur Kauppi et Monsieur Kummer sont nommés jusqu'au 7 décembre 1996.

Fait à Bruxelles, le 8 février 1996.

Par la Commission

Ritt BJERREGAARD

Membre de la Commission

(¹) JO n° L 328 du 29. 12. 1993, p. 53.